

# Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel  
N° 36  
Décembre 2002

## MERCI !

Pour la première fois dans notre académie de Créteil, le SNALC-CSEN se présentait à vos suffrages sous ses propres couleurs, et non en liste d'union. Or nous conservons les sièges acquis de longue date, et gagnons au passage un élu suppléant supplémentaire : **vos élus SNALC continueront à siéger dans les commissions paritaires**, pour y défendre vos intérêts, ainsi que les idées et les principes républicains qui ont toujours inspiré notre action.

**Un grand merci à vous toutes et à vous tous** qui nous avez donné les moyens et la confiance sans lesquels rien n'est possible.

Au plan national, le succès du SNALC est net : 2 sièges sur 4 en CAPN des Professeurs de Chaire Supérieure (+ 1 siège), 2 sièges en CAPN des Agrégés (+ 1 siège), et à nouveau 2 sièges en CAPN des Certifiés. Au total **16 élus nationaux** au lieu de 11 ! Derrière le SNALC (+ 5 élus), dans ces trois catégories, SUD gagne 3 élus, le SNES en perd 8, les autres syndicats ne bougent pas.

Tous enseignants du Primaire et du Secondaire réunis, le SNALC gagne des voix, nos amis Instituteurs et Professeurs des écoles du SNE progressent aussi, au total notre confédération CSEN gagne + 0,6 %, SUD + 1,5 %, la CGT + 0,3 %, le SGEN perd - 0,2 %, FO - 0,5 %, l'UNSA ex FEN - 3,18 %, la FSU - 3,75 %.

Comment interpréter cette progression du SNALC (et l'effritement de la "citadelle SNES", qui chute largement au-dessous de la barre symbolique des 50 %) ? Reconnaissons sans fausse modestie que nous sommes de plus en plus nombreux à plébisciter le parler vrai contre le double langage, la véritable égalité des chances contre l'égalitarisme de façade, l'orientation sur la base d'une égale dignité de tous les talents contre la marche forcée dans une voie unique supposée plus noble, de plus en plus nombreux à **refuser l'asphyxie du système éducatif** programmée par certains syndicats plus soucieux d'idéologie, et de leur propre sphère d'influence ..., que de l'intérêt et de l'avenir des jeunes qui nous sont confiés.

Oui, ce sursaut de l'esprit républicain, auquel s'associent de plus en plus d'écrivains, de philosophes, de magazines, d'associations, de simples citoyens, d'hommes politiques, c'est bien d'abord à nous, **adhérents et sympathisants du SNALC**, qu'il revient, ainsi que l'honneur d'avoir défendu depuis plus de vingt ans, contre vents et marées, contre caricatures et sarcasmes, l'École de la République.

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil  
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN  
CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage Claye-Souilly



Déposé le 06/01/2003

72 / 54 / 075 0

CM IdF2 - 77

M. NORBERT REBMANN  
19 CHEMIN DE CHELLES  
77410 CLAYE SOUILLY

**CLAYE SOUILLY CC T1**

Éditorial	p. 1
Mutations 2003	p. 2
Vacances 2003	p. 2
Le SNALC à votre service	p. 2
Mouvement, nos conseils	p. 3
Nos collègues publient ...	p. 3
Fiche mutations	p. 4
Hors-classes	p. 5
Avancement d'échelon	p. 6
Adhérez au SNALC	p. 6

### Directeur de publication

Jean-Claude GOUY  
2, allée des Souches Vertes  
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

### Imprimeur

Imprimerie Couturier  
29, rue Jean-Jaurès  
77410 CLAYE-SOUILLY



## MOUVEMENT DE MUTATIONS 2003

Vient de s'ouvrir la **première phase** dite **inter académique** du **mouvement général** : elle concerne les titulaires de l'académie de Créteil souhaitant *changer d'académie*, les titulaires voulant *réintégrer l'académie* après congé ou détachement, les titulaires actuellement en *affectation provisoire*, et tous les stagiaires IUFM devant demander une *première affectation*.

Pour cette première phase inter académique la saisie des vœux, commencée le 3 janvier, finira le **28 janvier**.

Le SNALC est à votre disposition pour vous aider à choisir vos vœux (au tél. 01.47.70.00.55). Vous serez également bienvenus à notre réunion 4 rue de Trévisse le 15 janvier après-midi.

Nos élus académiques siégeront ensuite, courant mars, en commission de vérification des barèmes, et pourront vous y défendre, si vous nous avez transmis une fiche syndicale. Nous vérifierons que vos vœux ont été enregistrés et votre barème calculé sans erreurs par le rectorat.

Les **formations paritaires nationales**, avec les élus nationaux SNALC, prononceront *début avril* les mutations des titulaires d'une académie à l'autre, et les affectations des stagiaires IUFM dans une première académie.

Commencera alors la **seconde phase**, dite **intra académique**, d'affectation à l'intérieur de l'académie de Créteil. La saisie des vœux commencera le 9 avril et finira le **30 avril**. Le SNALC publiera au printemps une seconde *Quinzaine* "spéciale mutations intra", avec tous les conseils utiles. Consultez le SNALC *avant le 30 avril*, en particulier si vous êtes en rapprochement de conjoints : les règles imposées sont subtiles, le SNALC pourra vous indiquer les vœux (et l'ordre de vœux) qui vous apporteront le plus de points.

Les **formations paritaires académiques**, où siègent vos **élus académiques** SNALC, feront ce mouvement intra dans la *seconde quinzaine de juin*, puis *courant juillet et fin août* les affectations des remplaçants et des M.A.

Jean-Claude GOUY

## VACANCES 2003

Hiver	8 février - 24 février
Printemps	5 avril - 22 avril
Été	28 juin
Prérentrée	1er septembre
Rentrée	2 septembre

*Départ en vacances*  
le jour indiqué, après la classe  
*Retour de vacances*  
le matin du jour indiqué

## LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

**Président** Gérard TAFFIN  
tél./fax 01.64.37.20.02.  
✉ snalc.creteil@wanadoo.fr

**Trésorier** Loïc VATIN  
93, Grande Rue  
94880 NOISEAU  
CCP La Source 34 429 20 V

**Contacts Mutations**  
Alexandre FIEBIG  
tél. 06.09.11.66.76. (17 h-21 h)  
✉ snalc.creteil@wanadoo.fr

Jean-Claude GOUY  
tél. 01.47.70.00.55 (journée)  
& tél. 06.08.77.31.21

Loïc VATIN  
tél. 01.49.82.46.10 (avant 20 h)  
✉ lvatin@wanadoo.fr

✂ -----

NOM : ..... PRENOM : .....  
ADRESSE PERSONNELLE : .....  
GRADE : ..... DISCIPLINE : .....

Je souhaite recevoir

- dès maintenant la **QUINZAINE** n° 1198 bis mutations et premières affectations "inter académiques" (*changements d'académie et premières affectations des stagiaires IUFM*)
- au printemps 2003 la seconde **QUINZAINE** mutations et premières affectations "intra académiques" (*mutations à l'intérieur de l'académie de Créteil et premières affectations dans une académie*)
- les "**barres d'entrée**" indicatives (mouvement 2002) par académies et départements dans ma discipline (*barème du dernier entré l'an dernier dans chaque académie et dans chaque département*)

Coupon à retourner au SNALC CRETEIL, 1 rue Augereau, bâtiment A2, 77000 MELUN



# MOUVEMENT 2003 : NOS CONSEILS

La *Quinzaine spéciale mutations* inter académiques n° 1198 bis (à commander par le coupon page 2, si vous ne l'avez pas encore reçue) vous donne tous les détails nécessaires sur les règles du Mouvement, sur le calcul des barèmes, sur les bonifications, sur le calendrier et les modalités de saisie.

Pour la stratégie de votre demande **intra académique** (si vous êtes stagiaire IUFM en première affectation, ou si, titulaire, vous souhaitez quitter l'académie de Créteil), pour choisir au mieux vos vœux, pour être certain de ne pas commettre d'erreur, et d'obtenir le meilleur barème possible, demandez impérativement conseil *dès maintenant* et en tout cas **avant de saisir votre demande** aux élus et permanents *nationaux* SNALC, Jean-Claude GOUY, Maryse LEFEVRE : au 01.47.70.00.55.

CONSULTEZ REGULIEREMENT  
LE SITE INTERNET SNALC  
[www.snalc.asso.fr](http://www.snalc.asso.fr)

*L'information immédiate !  
Le calendrier mutations en direct*

TOUTE L'EQUIPE DU SNALC CRETEIL  
vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2003

## COMMENT LE SNALC PEUT-IL VOUS AIDER POUR VOTRE MUTATION ?

Commandez sans retard (coupon page 2) la *Quinzaine n° 1198 bis "spéciale mutations"*, si vous ne l'avez pas déjà reçue en tant qu'adhérent(e).

**Demandez-nous conseil** par téléphone, en réunion, ou par visite au SNALC, 4 rue de Tréville, **AVANT** de saisir vos vœux sur **Minitel** (36.14 CRETEL\*MUT) ou sur **Internet** ([www.education.gouv.fr/siam](http://www.education.gouv.fr/siam)), en tout cas avant le renvoi de votre confirmation de demande papier, sur laquelle vous pourrez encore procéder à des modifications, si nécessaire, mais qui deviendra ensuite définitive.

**Nous connaissons bien** les "règles du jeu", les "barres", les vœux efficaces ou au contraire imprudents ou inutiles, les justificatifs et conditions indispensables pour telle ou telle bonification. Nous pouvons vous éviter des erreurs, vous aider à obtenir le maximum de points et à saisir la demande la plus sûre possible.

Renvoyez-nous la **fiche syndicale** centrale de la *Quinzaine n° 1198 bis* ou la fiche de la page 4 de ce journal : grâce à elle nos élus pourront **vérifier** votre barème, en faire **corriger** en votre faveur les erreurs éventuelles, courant mars, au groupe de travail académique de vérification où siège le SNALC.

Nos élus nationaux vous avertiront ensuite, début avril, *dès le soir de la formation paritaire*, de votre académie de mutation ou de première affectation.

Contactez également les élus SNALC de l'académie (ou des académies) que vous souhaitez obtenir **hors Créteil** : connaître en détail le mouvement *intra* de ces académies l'an dernier est indispensable pour guider dès maintenant vos choix.

N'hésitez pas, en plus de ces conseils par téléphone, à **prendre rendez-vous** au siège national SNALC, 4 rue de Tréville, Paris 9<sup>ème</sup> (métro Grands Boulevards) : *il est plus facile et plus efficace de vérifier ainsi votre demande sur pièces, avec tout le temps de réflexion nécessaire.*

Venez aussi à la **réunion** d'information et de conseils pour Créteil  
**MERCREDI 15 JANVIER**  
au SNALC, 4 rue de Tréville, Paris 9<sup>ème</sup>

La *Quinzaine n° 1198 bis* et nos conseils sont centrés sur le **mouvement inter académique**, sur les premières affectations, sur les entrées dans une académie. Au printemps une seconde *Quinzaine "spéciale intra"* vous informera et conseillera en temps utile et de manière complète sur la seconde phase, à l'intérieur de l'académie de Créteil.

## Nos collègues publient ...

Doubles félicitations à notre collègue Geoffroy MOREL, que vous venez d'élire commissaire paritaire Certifié, en compagnie de Jean-Claude GOUY, et qui publie, par ailleurs, avec Gertrude BING, un petit ouvrage remarquable : "*Portraits et autportraits*", aux éditions Gallimard.

Cette anthologie du portrait littéraire, qui va de François VILLON à Nathalie SARRAUTE, propose des analyses, des annexes, et un glossaire, d'une grande utilité pour les élèves et les professeurs : les textes peuvent être mis en rapport avec les objets d'étude.

Le choix des documents permet aussi de bien "croiser" ces différents objets d'étude, ... et de répondre ainsi à une des "marottes" de l'Inspection !

Nicole KUNTZ

**REUNION INFORMATION  
MUTATIONS**

SNALC 4 rue de Tréville Paris 9<sup>ème</sup>,  
M° Grands Boulevards

**MERCREDI 15 JANVIER**  
de 14 h à 19 h

## STAGIAIRES IUFM

De nombreux pièges vous guettent en première affectation...

Les 50 pts de **1er vœu** : à prendre cette année ? à ne pas prendre ? Les risques **d'extension** à partir du 1er vœu au plus petit barème... Le départage, aux éléments familiaux puis à l'âge et non au rang de vœu, en cas **d'égalité** de barème. Points ou non d'ex **MA** ou **MI-SE** ? **Prime d'installation**... ou non ?

CONSULTER LE SNALC, faire vérifier et suivre votre demande est **INDISPENSABLE**. Demandez notre journal Mutations. Le SNALC sera aussi présent à la réunion spéciale organisée par l'IUFM.





4, rue de Tréville - 75009 PARIS

## Mouvement Général Uniquement 1<sup>ère</sup> phase, inter-académique

- 1<sup>ère</sup> affectation  
 Réintégration :  conditionnelle  non conditionnelle

Académie de 1<sup>er</sup> voeu :

NOM .....  
née ou ex .....  
Prénom .....  
Adresse personnelle .....

Discipline ..... Code disc. .... Grade .....  
Echelon ..... Depuis le .....  
Date de naissance ..... Titulaire depuis .....  
Tél. ....  
Fax .....  
courriel .....

Situation fam.  Célibataire  Marié(e)  Union Libre avec enfant(s) reconnu(s) ou  Pacs depuis le .....  
 Veuf(ve)  Divorcé(e)  Gardé Conjointe .....  
Conjoint : profession ..... commune de travail ..... depuis .....  
Situation adm.  Poste Fixe  ATP  TZR  Disponibilité  Autre ..... Titulaire depuis .....  
Stagiaire :  ex-titulaire  "en situation" 15-18 h  IUFM 4-6 h

Si stagiaire "en situation", situation antérieure : .....  
Etablissement d'affectation ..... ZEP/violence  oui  non  
sur ce poste depuis ..... autre affectation réelle éventuelle ..... ZEP/violence  oui  non  
Ex-TA réaffecté sur ZR en 99  1998  1999  2000  2001  2002  
Justificatifs envoyés à la DPE  oui : ci-joint ..... photocopies  non  
Avez-vous déposé un dossier médical ?  oui  non Avez-vous subi une Carte Scolaire ?  oui en .....  non

Ne rien inscrire dans ce cadre

Rose .....	Jaune .....
------------	-------------

Vous demandez, sur tous ou certains voeux, les bonifications de :  
 Originare DOM  
 Voeu unique Corse  
 Autorité Parentale Unitaire / garde conjointe  
 Rapprochement Familial / PACS

Séparation  
 Mur<sup>a</sup> Simultanée (ex-Poste Double) avec M. .... et .....  
Autres demandes (remplir une fiche spéciale par mouvement - voir prochaine Quinzaine n° 1199 du 2 décembre)  
 C.N.E.D. (Réemploi, Réadaptation)  Sections Internationales  
 Détachement Supérieur  Etranger, Coopération  
 Détachement Défense  Lycées français à l'étranger  
 Détachement Agriculture  T.O.M.  
 Dossier Médical  
 Discipline du conjoint (en mut<sup>a</sup> simultanée) .....

JOIGNEZ IMPERATIVEMENT LA PHOTOCOPIE DE VOTRE CONFIRMATION DE DEMANDE

## NOM ..... Prénom .....

## Discipline .....

### ■ PARTIE A COMPTER SUR TOUS VOS VOEUX ET DANS TOUS LES CAS

\* Ancienneté ..... échelon x 7 pts (minimum 21 pts)<sup>(1)</sup> .....  
Echelon au 30.08.2002 (promotion) ou au 1<sup>er</sup>.09.2002 (reclassement) ..... échelon x 7 pts (en plus des 7 pts/échelon) max. global 98 pts .....  
Hors-Classe : + 49 pts ou Classe Exceptionnelle : + 77 pts .....  
Ancienneté : Nomination dans le poste actuel (2) : .....  
si carte scolaire (3) ou TA réaffecté TR en 99, dans le poste perdu : .....  
10 pts par an, en comptant 2002-2003, y compris ATP / congé de mobilité / année de Service National après affectation, siage en situation 15-18 h (pas stage 4-6 h), années sur poste perdu par carte scolaire,  
ex-amnés de TA si réaffecté TZR en 99 : ..... ans x 10 pts  
plus majoration forfaitaire : 5 ans 25 pts, 10 ans 50 pts, 15 ans 75 pts, 20 ans 100 pts, etc. (25 pts par tranche de 5 ans) .....

■ Bonifications .....  
..... années de TA/TR dans la même académie (si actuellement TZR, TA réaffecté TR en 99 ou en ATP après TR) x 20 pts ..... plus majoration forfaitaire globale (à partir de 5 ans) TA/TR : 20 pts  
Etablissement ZEP ou Plan violence : sur la même ZEP (4) : 3 ans 50 pts, 4 ans 65 pts, 5 ans ou plus 85 pts .....  
Etablissement sensible : affectation et exercice réel sur le même poste  
6 ans ou plus : 600 pts - 5 ans : 450 pts ou 200 pts - 4 ans : 300 pts ou 150 pts - 3 ans : 200 pts ou 100 pts (voir p. XVI)  
PEP IV Ile-de-France : 5 ans ou plus, 600 pts  
Etablissements (bureaux) Isolés de Montpellier, Clermont-Fd, Dijon, Limoges, Guyane, Guadeloupe : 5 ans ou plus, 120 pts  
Lauréat concours 2002 ex-MA, MI, SE, etc. : reclassé 3<sup>ème</sup> échelon, 30 pts, 4<sup>ème</sup> échelon, 50 pts, 5<sup>ème</sup> échelon ou plus, 80 pts  
PLP après stage de reconversion validé, en 1<sup>ère</sup> mutation : 30 pts

### ■ POINTS A NE COMPTER QUE SUR CERTAINS VOEUX, A DIVERSES CONDITIONS

■ Bonifications .....  
Stagiaire IUFM, sur le seul 1<sup>er</sup> voeu : 50 pts .....  
Voeu préféré (ex-Convenance géographique) : académie antérieurement demandée : .....  
depuis 19 ..... (nombre d'années - 1) x 20 pts (uniquement sur l'académie correspondant au dp<sup>a</sup> demandé avant 99)  
Corse, sur voeu unique Corse : 600 pts .....  
Sportif de haut niveau 50 pts/année d'ATP, maximum 200 pts sur toutes académies .....  
■ Priorités .....  
DOM Académie de naissance (demandeur, ou conjoint/PACS, ou père, ou mère) (et elle seule) ..... 1 000 pts  
Cas médical Académie demandée (si avis favorable du médecin du rectorat + accord de l'administration) .. 1 000 pts  
Ex-fonctionnaire Académie de l'ancien poste (hors EN, privé sous contrat ex-public 2<sup>ème</sup> degré) ..... 1 000 pts  
Cf. emploi fonctionnel Académie du conjoint ..... 1 000 pts  
■ BONIFICATIONS FAMILIALES (mariage/PACS au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2003, ou enfant reconnu par les deux parents)<sup>(6)</sup>  
Enfants à charge de moins de 20 ans au 01.09.2003 (sur voeu académie du conjoint et limitrophes (8) / APU : sur tous voeux) :  
20 pts/enfant, plus forfait global supplémentaire 10 pts si plus de 2 enfants .....  
Autorité Parentale Unitaire (sur tous voeux) : 30 pts .....  
Rapprochement Familial (6) sur académie de résidence et/ou de travail du conjoint et limitrophes (8) : 90 pts .....  
Agents non-séparés, en mutation simultanée : 80 pts, 60 pts ou rien (voir p. XV)  
plus Années de séparation effective (7) (seul stagiaires IUFM ou réintégré, et saut entre dpts 75, 92, 93, 94) :  
mutation simultanée : 25 pts/an .....  
rapprochement de conjoint : 1 an 25 pts, 2 ans 50 pts, 3 ans 150 pts, 4 ans 250 pts, 5 ans et plus 600 pts

TOTAL

- (1) ex-titulaires d'un autre corps de fonctionnaires reclassés à titularisation : échelon de l'ancien corps (joindre l'arrêté d'échelon)  
(2) ou dans le dernier poste occupé avant disponibilité ou congé  
(3) ou changement de corps ou de grade  
(4) ZEP différentes, éventuellement, si TZR ou si changement de ZEP par carte scolaire  
(5) Si conjoint/pacsé ayant un emploi, ou ANPE après emploi  
(6) Si séparation effective (2 dpts différents) cette année (sauf stagiaires IUFM)  
(7) Pas de séparation pour année de non-activité, disponibilité, CLD, CLM, congé parental, de formation professionnelle, stagiaire en 1<sup>ère</sup> affectation non ex-titulaire, conjoint/pacsé ANPE ou Service National ou retraite  
(8) Stagiaires 2002 : sur toutes académies

### VOS VOEUX (respectez le libellé de votre demande officielle)

si vous modifiez vos voeux après l'envoi de cette fiche, ou si vous annulez votre demande, prévenez le SNALC

n°	Barème par voeu		Voeu		Barème par voeu		Voeu		Barème par voeu	
	V/Calcul	n/Calcul	Académie	n°	V/Calcul	n/Calcul	Académie	n°	V/Calcul	n/Calcul
01				11				21		
02				12				22		
03				13				23		
04				14				24		
05				15				25		
06				16				26		
07				17				27		
08				18				28		
09				19				29		
10				20				30		







